

**DOCUMENTS SUR LA
CONSTRUCTION NAVALE A
ANTIBES EN 1658**

Marie-Laure Robinson

Transformation d'une barque prise de guerre en bateau de combat, 3 janvier 1658

Minute d'Honoré Gazan, notaire d'Antibes

Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3E 81/73

Convantion et pris-fait entre maître Bartellemi Menc, bourgeois, et Baptiste Riouffe d'Antibe

L'an mil six cens cinquante huit et le trois janvier après midi, constitué en personne par-devant moi notaire et tesmoingz sieur Bartellemi Menc, bourgeois, et Baptiste Riouffe, maître d'ache de ceste ville d'Antibe, lesquels de leurs grés, deube et mutuelle estipulation intervenant, ont conveneu et accordé que ledit Riouffe fera le travailh et besougne que s'ensuit. Est l'adoub et rabillage de la barque nomée Notre-Dame du Rozaire et saint Antoine de Padoue prinse en guere par le sieur chevallier de Mirabeau à présant ancrée au port dudit Antibe, de port d'environ mil cinq cens quintaux.

Et premièrement ledit Riouffe sera tenu comme le promet rellever le trepadour de la chambre de poupe et la tonde affin que ledit trepadour vienne à l'égal de la couverte de ladite barque pour pouvoir le canon librement jouer de poupe jusques à proue, tirer la miège vie qui est ja faicte jusques au descouler de proue, fera une autre miège vie despuis le comancement de la poupe jusques là où ce treuve de présant celle que y est en estat, fera encores par-dessus une autre miège vie ou frizade jusques au bout de ladite tonde, aussera le dragon de ladite barque et fortiffiera icellui par-dedans affin de pouvoir souffrir le canon, coupera la poupe affin de l'eslargir et la réduire mieux qu'elle n'est de présant et laquelle metra en estat le mieux que lui sera possible, rellevera les porteaux qui sont dans ladite tonde et en fera deux autres dans icelle pour servir audit canon si ainsi est treuvé à propos par ledit sieur chevallier de Mirabeau ou autre ayant de lui charge, fera encores deux autres porteaux en forme d'oeilh hors de la dite tonde si ainsi est treuvé à propos, fera au plus haut de ladite poupe une petite tonde agencée le mieux qui se pourra pour servir à coucher le nauchier de la barque, metra une sole à chacun costé de ladite barque pour loger les perriers et par mesme moyen fera les porteaux pour servir à metre en exercice les rames d'icelle, aussera la cadène qu'est de présant à la proue de ladite barque, à laquelle cadène mettra deux courbatons, mettra deux mouissollatz au trinquet avec deux clefz de bois, l'une devant et l'autre derrière dudit trinquet, metra encores audit trinquet deux traverses que viendront revestir icellui.

Pour reson de quoi et réparation de ladite barque, fornira tous les escaumots qui seront nécessaires, ensemble la rombaillerie et senches de chaque costé de ladite barque, soit de chesne ou de pin de l'espoisseur ordinere et convenable à ladite barque, encores mettra soubz la couverte de ladite barque deux verengles de deux pièces si ce peut et de l'espaisseur nécessaire de chacun costé de ladite barque affin de fortiffier icelle, metra encores pour fortiffier ledit trinquet deux forcas les meilleurs qui ce pourra, encores mettra soubz ladite couverte quatre bausses, savoir deux despuis l'arbre de maystre jusques à proue et deux autres despuis ledit arbre à poupe, le bois desquelz bausses tant seulement ledit sieur Menc fera fournir comme promet audit sieur de Mirabeau de cellui qu'il a de présent au port de ceste ville que ledit Riouffe metra en oeuvre parfete, encores ledit Riouffe fornira seze courbatons pour servir ausditz bausses, comme aussi sera obligé de fere la compagne de ladite barque et fourradure d'icelle pour conserver l'advitaillement come encores sera obligé fere la sentine de la largeur et hauteur qui sera advisé par ledit sieur de Mirabeau que ledit Riouffe fornira avec les tables sur ce nécessaires, de mesme sera obligé de metre de lapasses pour fortiffier ledit arbre de maystre come aussi quelques plates formes pour servir audit canon que ledit sieur Menc sera tenu fere fournir audit sieur de Mirabeau avec le bois desdits lapasses, ensemble un billon de pibouler pour ladicte poupe et montans d'icelle.

Metra ledit Riouffe la main à l'oeuvre pour la fabrique et facture de ce que dessus dès aujourd'hui. Sera tenu finir ladite oeuvre et pris-faict par tout le trantiesme de ce mois de janvier si le temps le permet et tiendra d'ordinere huit maistres ouvriers lui comprins et ce moienant le prix soume de quatre cens vingt livres, acompte de laquelle ledict Riouffe a présentement reçu dudit sieur Menc la soume de trois cens livres et les cent vingt livres restantes, ledit sieur Menc sera tenu les lui paier à mesure dudit travailh pour subvenir journellement aux vacations et salleres des ouvriers qui aideront à fere ladite besougne, le tout à pene de tous despans, damages et inthérêts que à l'ocasion de ce les parties respectivement pourront souffrir et endurer et outre ce apartiendra audit Riouffe tout le bois que osterà de ladite barque, excepté ce que servira et emploiera pour icelle, lesquelles pour l'observance du contract ci-dessus, obligent leurs biens et par espres ledit Riouffe, sa persone, à toutes cours et l'ont juré, requis acte.

Faict et publié audit Antibes dans la maison dudit sieur Menc en présance de sieur Claude de Flote, aide-major au régimant de Provance, et Henry Pellegrin de Mougins, tesmoins requis et subsignés.

Jean-Baptiste Riouffe

Pellegrin

Menc

De Flotte

et moi, Honoré Gazan, notaire royal audit Antibes subsigné

Gazan, notaire

VOCABULAIRE

Poupe : s. f. arrière d'un navire

Proue : s. f. avant d'un navire

Lorsque la source n'est pas indiquée, c'est qu'il s'agit du dictionnaire suivant :

Noël Fourquin, Philippe Rigaud, *De la nave au pointu, Glossaire nautique de la langue d'oc (Provence, Languedoc), Des origines à nos jours*, Saint-Tropez-Toulon, Objectifs Mer et Capian Méditerranée, 1993 (A.D. III 7393)

Adoub : s. m. radoub, réparation

Rabillage : s. m. réparation

Quintal : s. m. vieux, poids de cent livres

Trapadou, trepadour : s.m. 1) Plan incliné à l'avant d'un bac (1785) 2) 1878-1886 : place du timonier sur l'arrière d'un bateau (Mistral)

Tonde : s. f. pont supérieur

Couverte : s. f. 1630 1) « La couverte, c'est le dessus de toute la barque, sur quoy les mariniers vont et viennent. » 2) couverte de l'isocèle de proue : 1622 : « la couverte de l'isocèle de proue (...) de dessus lequel l'on charge l'artillerie (...) »

Miège vie : s. f. un axe (Bernard Vigne)

Frizade : s. f. trou dans le pavois pour laisser passer les canons qu'on camouflait avec une toile et qu'on protégeait des embruns (Bernard Vigne)

Dragon : s. m. pont de la poupe (Bernard Vigne)

Porteau : s. m. pièce pour couvrir une ouverture, en particulier portaux des écoutilles

Nauchier : s. m. nocher

Nocher : s. m. celui qui conduit, dirige une embarcation (le Grand Robert)

Sole : s. f. (marine) planche du fond d'un bateau plat, (technique) pièce de bois posée à plat et servant d'appui dans les charpentes (Le Grand Robert)

Perrier : s. m. pierrier (Godefroy)

Pierrier : marine ancienne. Petit canon en bronze tirant un boulet de fer d'une livre (Le Grand Robert)

Cadène : s. f. bau d'un navire dont les extrémités sortent de la coque, poutre 1630 « la cadène, c'est une pièce de bois qui est au travers du vaisseau à la proue »

Corbaton, courbaton : s. m. petite courbe

Moisselas de trinquet, mouissollatz : s. m. pièce latérale du canal de trinquet

Trinquet : s. m. mât et notamment mât de l'avant dans un gréement latin

Escalme, escaume, escaumot : s. f. tolet, petite cheville de bois qui sert dans les bateaux à contenir la rame

Rombaillerie : s. f. ensemble des bordages

Senches : bordages plus épais en haut de la coque (Bernard Vigne)

Varenglo, verengle : s. f. varangue

Varangue : s. f. pièce courbe ou fourchue servant de raidisseur pour la quille d'un navire (Le Petit Robert)

Fourcat : s. m. membrure de l'avant et de l'arrière d'un navire en forme de fourche

Bausse : s. m. renfort (Bernard Vigne)

Compagne : s. f. soute aux vivres

Fourraduro, fourradure : s. f. fourrure, doublure (Mistral)

Sentine : s. f. cale, fond d'un navire, lieu où les eaux du vaisseau se ramassent

Lapasse : s. f. jumelle renforçant le croisement de la penne et du car

Billon : s. m. bille de bois courte (Le Petit Robert)

Pibo, piblo, piboul : (lat. populus) s. m. peuplier (Mistral)

Piboulet : s. m. petit peuplier (Mistral)

à piblo : s. f. (lat. populus) se dit des mâts qui sont d'un seul brin (Mistral)

Construction d'un bateau, 26 janvier 1658
Minute d'Honoré Gazan, notaire d'Antibes
Archives départementales des Alpes-Maritimes, 3E 81/73

Pris-faict d'une lanche et obligation pour Baptiste Riouffe contre Bartelemi Menc d'Antibes

L'an mil six cens cinquante huit et le vingt six janvier après-midi, constitué en personne par devant moi notaire et tesmoins, sieur Bartellemi Menc, bourgeois et Baptiste Riouffe, maître d'ache de ceste ville d'Antibe, lesquels de leurs grés, mutuelle estipulation intervenant, ont convenu que ledit Riouffe sera tenu comme promet fere audit sieur Menc une lanche de trante cinq pans longueur et de sept largeur toute noire et preste à estre getée à la mer avec son gouvernail et ferremante d'icellui, ensemble la claveson dudit bastimant et son tac à proue pour metre le perrier, sur lequel ledit sieur Menc fornira la queue d'allendoule, fera aussi ledict Riofe les bancs nécesseres sans arbres, antenes ni rames.

Auquel prix-fait fera travailler six maistres continuellement jusques à sa perfection moienant le prix de cent huitante six livres, acompte de laquelle soume ledit Riouffe a receu presentement dudict sieur Menc nonante livres présant en escus blancs ausdicts maîtres dont le quite, et les nonantes six livres restantes, ledit sieur Menc sera tenu les payer audit Rioufe, savoir soixante livres dans trois jours prochains et les trante-six reportés après à mesure du travailh et perfection d'icellui à pene de tous despans, damages et inthérêts que à faute de ce les parties réciproquement pouront souffrir et endurer soubs l'obligation de ses biens de **** à toutes cours et l'ont juré. Fait et publié audit Antibes chez moi notaire, en présance de Antoine Raynaud et Estene Passeron dudit Antibes, témoins requis et signé qui a seu.

J.-Baptiste Riouffe

Menc

Et moi Honoré Gazan, notaire royal audit Antibe, sousigné

Gazan, notaire

19 mars, a eu en quittance.

Vocabulaire

lancho, lanche : s. f. lanche, barque à deux mâts (Mistral)

mestre d'aisso, maître d'ache : maître charpentier (Mistral)

asseau : s. m. marteau de couvreur, servant à couper et à clouer les lattes et les ardoises (Petit Larousse Illustré, 1914)

pan : s.m. empan, longueur d'une main ouverte, mesure de neuf pouces usitée en Provence, Languedoc et Gascogne (Mistral)

La barque mesurait donc environ 7 mètres sur 1,4 mètre.

ferramento, ferremante : s. f. ferrement, ferrure, garniture de fer (Mistral)

claveisoun, claveson (bas latin, clavatio, action de clouer ou de fermer) (Mistral)

clavel : s. m. clou (Mistral et Godefroy)

tacq, tac : s. m. socle, talon, sabot, taquet, pièce servant de support à une pièce verticale (Noël Fourquin, Philippe Rigaud, *De la nave au pointu, Glossaire nautique de la langue d'oc*, Saint-Tropez, Toulon, 1993)

perrier : s. m. pierrier (Godefroy)

pierrier : marine ancienne. Petit canon en bronze tirant un boulet de fer d'une livre (Le Grand Robert)

queue : pièce qui se trouve sur le safran du bateau, servant de mèche au gouvernail (Bernard Vigne)

safran : s. m. pièce verticale du corps du gouvernail (Le Petit Robert)

allendoule : arronde, mot provençal signifiant hirondelle

antenne, antene : s. f. terme de marine. Vergue longue et mince des voiles latines (Le Grand Robert)

vergue : s. f. terme de marine. Espar généralement cylindrique disposé en croix sur l'avant des mâts et servant à porter la voile qui y est enverguée.

(En gras, orthographe relevée dans le texte, non relevée dans les dictionnaires consultés.)